



FICHE D'INSCRIPTION
13 ans ou plus au 1^{er} Septembre 2017
SAISON 2017-2018

BRIGNAIS FULL CONTACT

<http://brignaisfullcontact.blogspot.com>

<http://www.brignaisfullcontact.fr>

contact@brignaisfullcontact.fr

2 Cours par semaine qui ont lieu :

Le Mardi au complexe sportif de Pierre MINSSIEUX (Boulevard des sports 69530 BRIGNAIS)

Le Jeudi au complexe sportif du BRI'SPORT (25, rue Paul Bovier Lapierre 69530 BRIGNAIS)

Conditions d'accès : Avoir 13 ans ou plus au 1^{er} Septembre 2017

Avancés (1 an de pratique) : Reprise des cours le Mardi 12 Septembre 2017

Débutants : Reprise des cours le Jeudi 14 Septembre 2017

HORAIRES DES COURS de septembre 2017 à juin 2018

MARDI : Avancés à partir du Mardi 12 Septembre : **19h45 à 21h30 (Dojo complexe sportif Pierre MINSSIEUX)**

Débutants à partir du Mardi 19 Septembre de **19h45 à 21h (Dojo complexe sportif Pierre MINSSIEUX)**

JEUDI : Avancés à partir du Jeudi 14 Septembre : **19h30 à 21h00 (Dojo complexe sportif Bri'sport)**

Débutants à partir du Jeudi 14 Septembre **19h30 à 20h30 (Dojo complexe sportif Bri'sport)**

***Après les vacances de Noel les débutants passeront de 19h30 à 21h**

Règlement intérieur du BRIGNAIS FULL CONTACT

Article 1 : Tout membre de BRIGNAIS FULL CONTACT s'engage sur l'honneur à respecter les règlements inscrits à l'entrée des complexes sportifs du BRI'SPORT et Pierre MINSSIEUX, et sur la fiche d'inscription qui lui a été remis lors de son adhésion.

Il s'engage en particulier à se conformer à toutes les directives spéciales qui pourraient être émises par la ville de Brignais. Le non-respect de cet engagement entraîne automatiquement son exclusion de l'association.

Article 2 : L'accès aux dojos des complexes sportif BRI'SPORT et Pierre MINSSIEUX est strictement réservés aux membres actifs de l'association.

Article 3 : Il est demandé à tout membre de ne pas fumer, de ne pas rentrer en chaussures dans les salles d'entraînement.

Article 4 : Il est demandé à tout membre de respecter les autres membres de l'association ainsi que les membres d'autres associations fréquentant les complexes. Tous comportement agressif, insultes envers un membre ou moniteurs entraînera l'exclusion de l'association.

Article 5 : Un membre peut être radié pour non paiement de sa cotisation et pour des raisons graves allant contre le règlement intérieur du club.

Article 6 : Le BRIGNAIS FULL CONTACT étant affilié à une Fédération demande à ses adhérents de porter la tenue d'un Full Contact avec les protections (un Tee-shirt blanc ou noir, ou celui du club, un pantalon de Full Contact et ceinture de couleurs). Pour les débutants, un bas de survêtement sera toléré jusqu'à janvier.

Article 7 : Afin de ne pas surcharger les cours, le BRIGNAIS FULL CONTACT peut être amené à refuser une ou plusieurs candidatures.

Article 8 : Pour les nouvelles inscriptions, un cours d'essai gratuit est possible sous présentation d'un certificat médical à la pratique du Full Contact et daté à partir du début de la saison.

Article 9 : Adhérent au contrat collectif de l'assureur, il peut souscrire des garanties individuelles complémentaires qui ne sont obligatoires.

Article 10 : Le règlement intérieur doit être dûment daté et signé

Article 11 : La libération des locaux doit être effectuée ¼ d'heure après la fin des cours

Article 12 : Pour valider son inscription en tant que compétiteur, il faut avoir l'accord des moniteurs

POUR S'INSCRIRE

1 photo lors de la 1^{ère} inscription (avec le nom et prénom au verso)

1 certificat médical apte à pratiquer le Full Contact en loisir et ou compétition, daté à partir du 1 septembre 2017

Remplir le questionnaire ci-dessous et le signer.

Régler la cotisation

TARIFS : 13 ans ou plus au 1er Septembre 2017

Cotisation annuelle :

- Passeport fédéral obligatoire ceux qui veulent faire de la compétition (Si vous n'en avez pas) : **20 €**
- + de 18 ANS (né avant le 02/09/1998) : **190 € + 20 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents**
- de 18 ANS (né après le 01/09/1998) : **180 € + 20 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents**

NOM du Fuller : **PRENOM du Fuller** :

ADRESSE du Fuller :

Code postal et Ville :

DATE DE NAISSANCE : (< ou = au 1^{er} Septembre 2004)

TEL (d'un parent si mineur) : **TEL MOBILE (d'un parent si mineur)** :

E-MAIL (d'un parent si mineur) :

REGLE LA SOMME DE : **EN ESPECE / PAR CHEQUE**

M..... Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du Brignais Full Contact. Que l'adhérent au contrat collectif de l'assurance, il peut souscrire des garanties individuelles complémentaires qui ne sont obligatoires.

Pour les mineurs Nom et prénom avec SIGNATURE OBLIGATOIRE d'un parent légal

- ✓ **NOM** :
- ✓ **Prénom** :
- ✓ **Lien de parenté** :

SIGNATURE :